



Remplacement annee sabattique

Par **aiside**, le **20/11/2011** à **00:32**

Bonjour,

je suis en cdd dans une association de droit prive je remplace une personne qui a pris une annee sabatique.

son annee sabatique se termine fin decembre donc je voudrais savoir si cette personne parti en conges sabatique dois prevenir notre employeur de son retour si oui par quelle poyen lettre avec accuse de reception ou autres.

ensuite a t'il a date butoire pour prevenir notre employeur par courier avec ar.

si il y a une date bi=utoire et si il a oublier de prevenir par courier ou autres quelles seront mes droits mon cdd passeras t'il e cdi.

merci de vos reponses